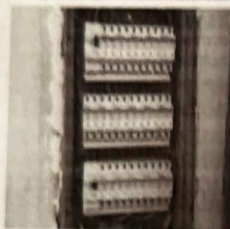


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/124651/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 25/11/2025 (14:30 - 15:30) **AGENT VISITEUR** Jean François Hibus
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Romsée 20 - 4610 Beyne-Heusay **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



1. DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue Romsée 20 - 4610 Beyne-Heusay
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Propriétaire	Camal
Responsable des travaux	JH Elec
#TVA	BE1016653238
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Organisme à l'origine du PV précédent	Electro-Test
Références du PV précédent	98/0025

2. DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	NETHYS
Code EAN	54145670000269249
Numéro du compteur	15AG1105288125
Index jour/nuit	002714,9/002863,2
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	50A

3. CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	15 et 1 en réserve, 1
--	----	---------------------------	---	---------------------------	-----------------------

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 63A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	21,9	Fixation/État/Détérioration matériel	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	3,57
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR - prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités - sections	OK

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 25/11/2025, l'installation électrique de Rue Romsée 20 - 4610 Beyne-Heusay est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 25/11/2030.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.
Les schémas unilinaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/124651/D01:1

REMARQUES

- La salle de bain n'est pas finie. La baignoire et/ou la douche sont encore à installer.
- La cuisine n'est pas finie. Des équipements électriques sont encore à installer.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

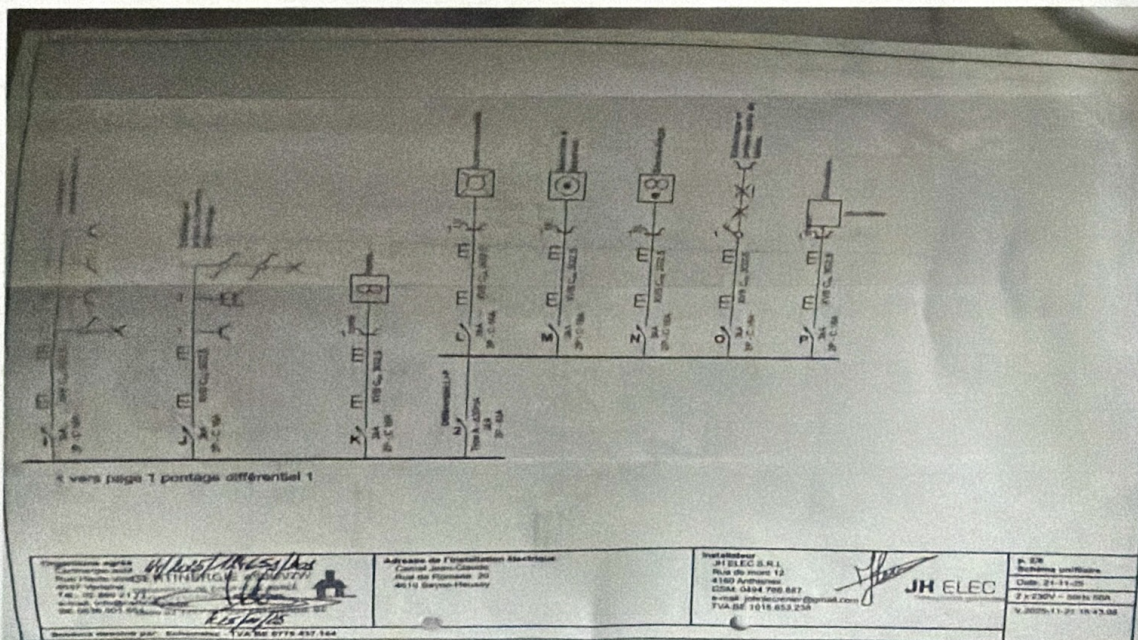
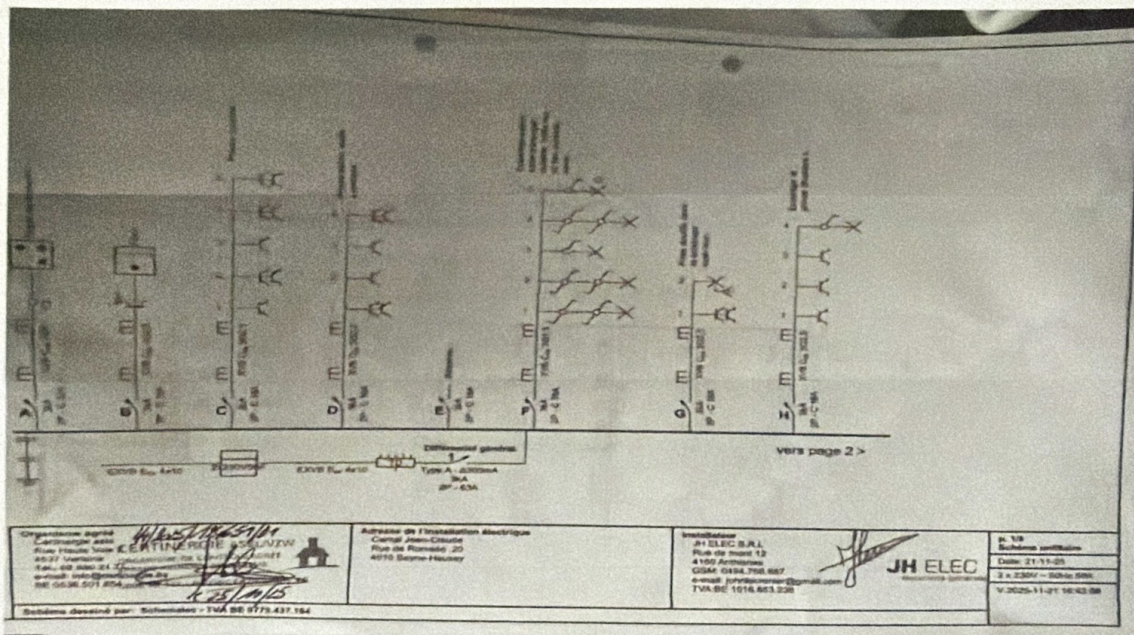
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 44/2025/124651/D01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



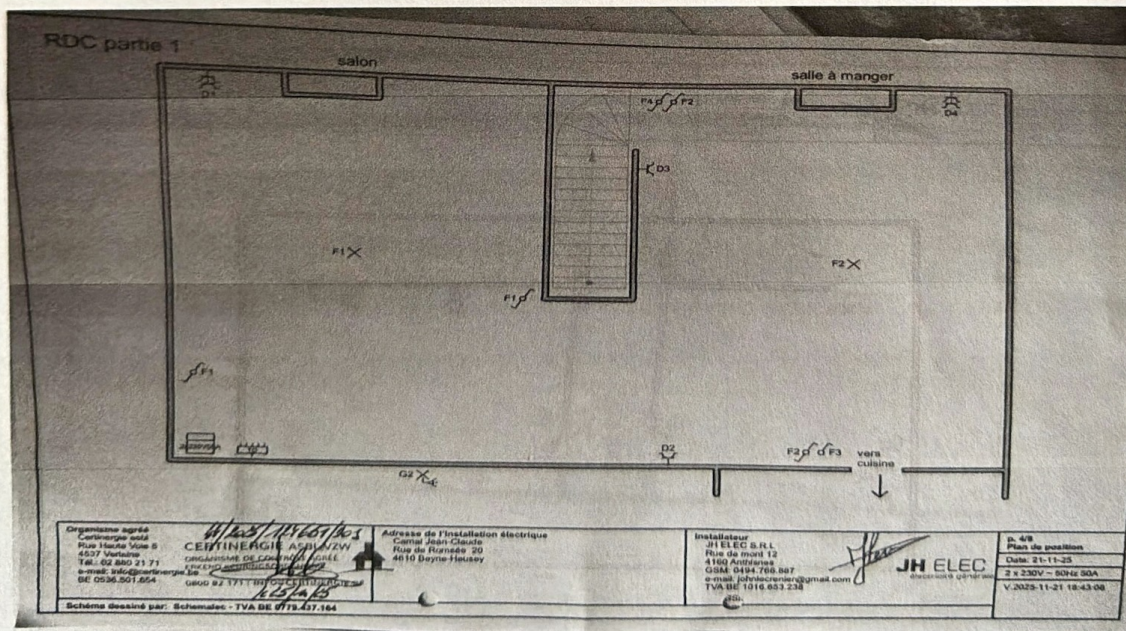
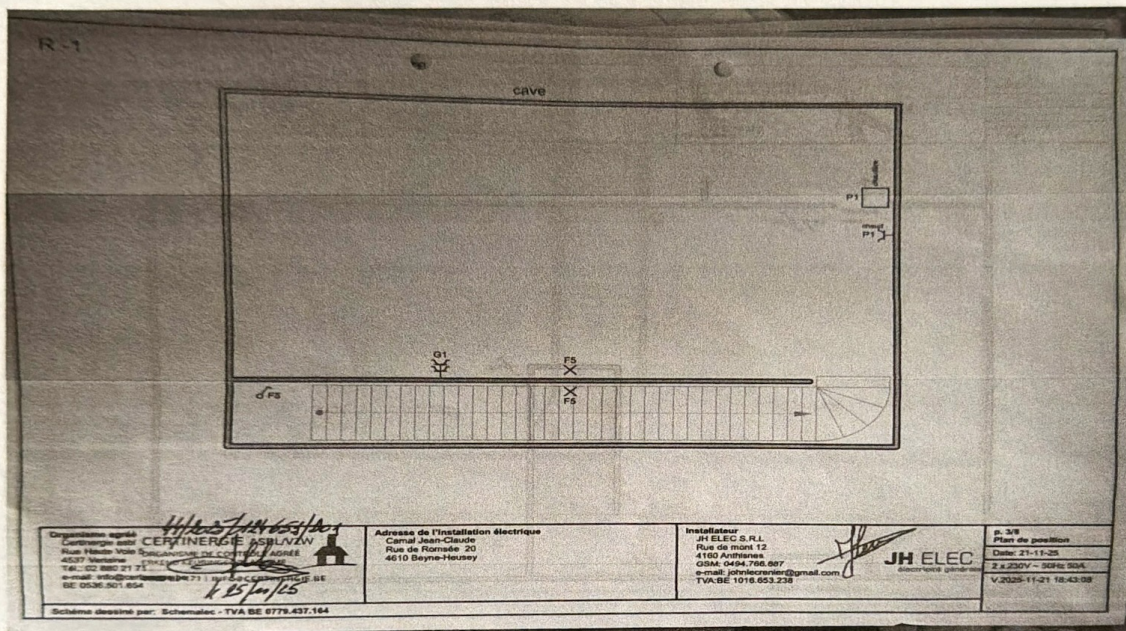
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/124651/D01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



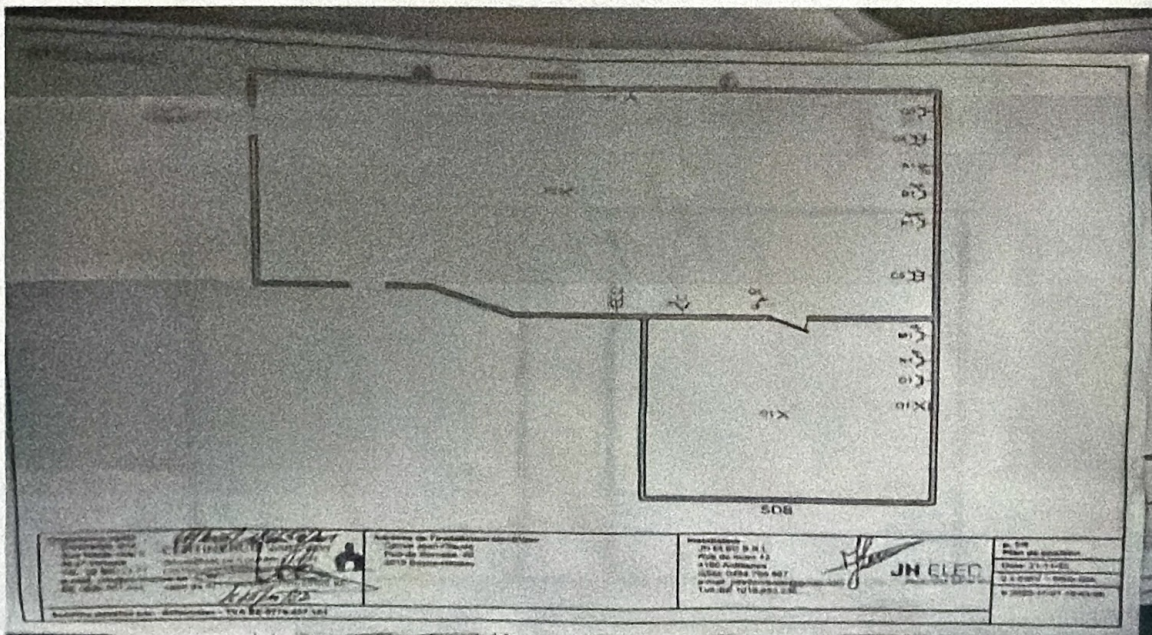
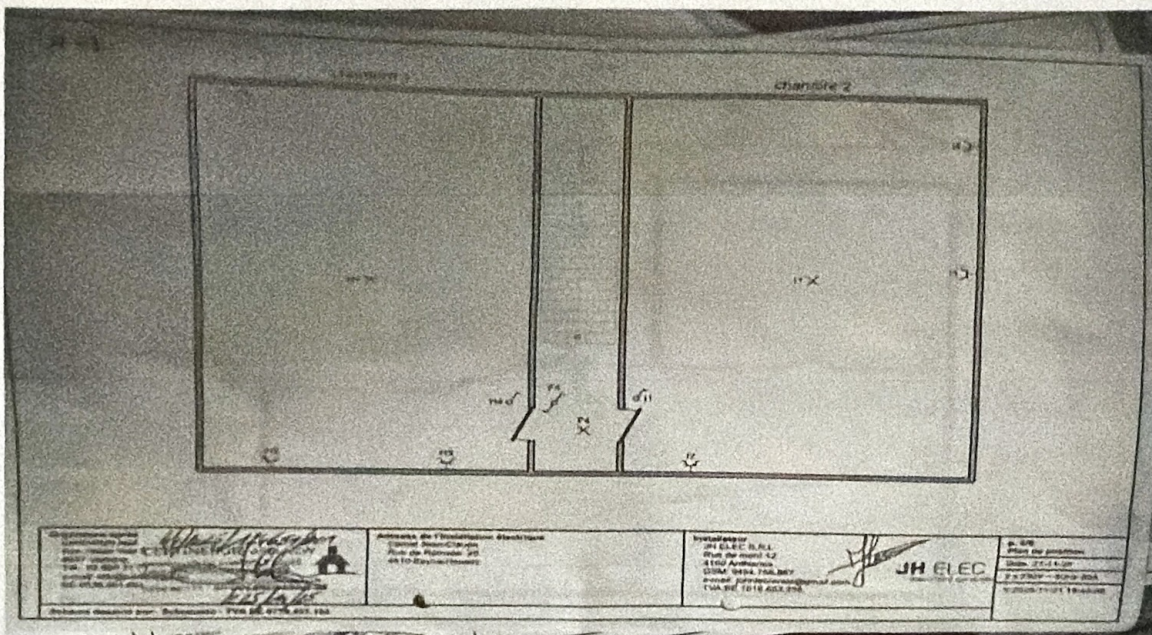
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 44/2025/124651/D01:1

ANNEXES

Pian(s) de position de l'installation



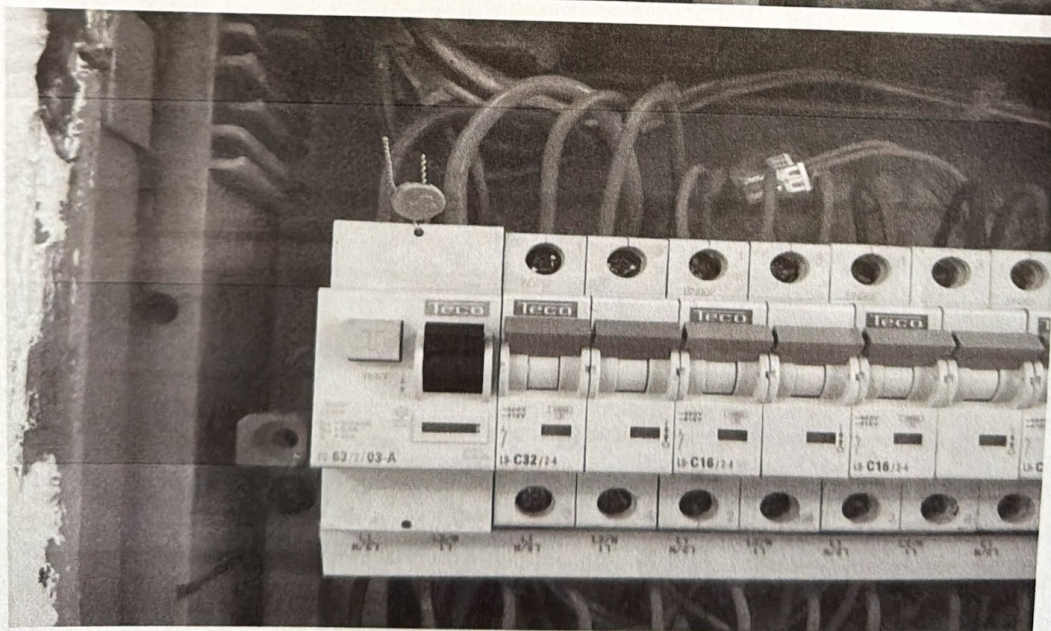
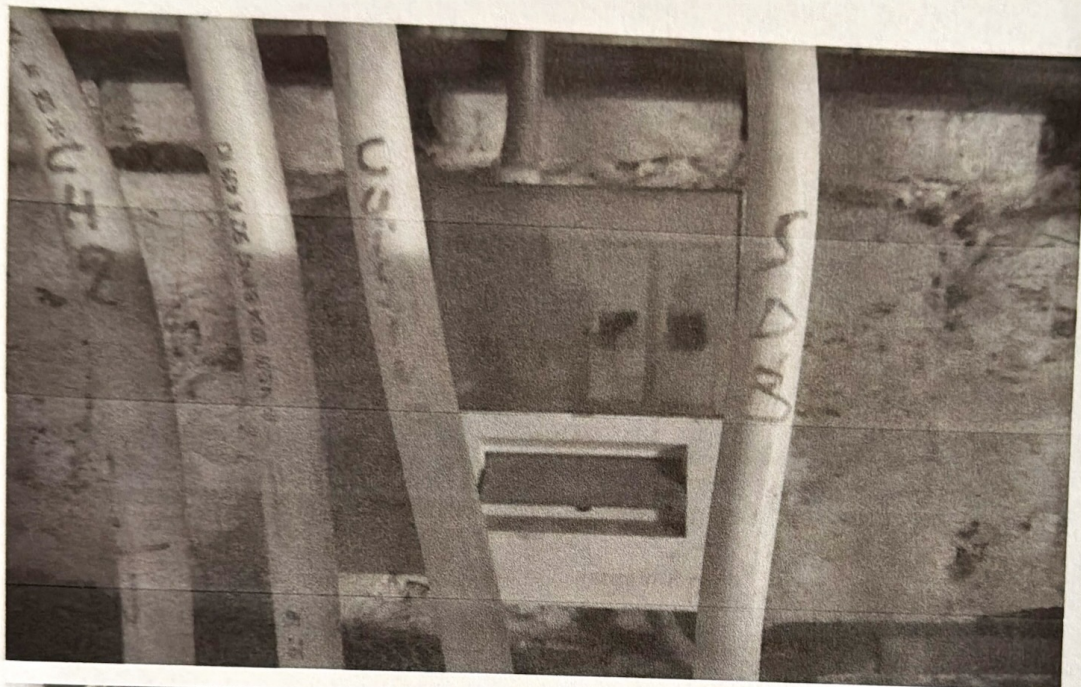
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

1 ANNEXES

RÉF. 44/2025/124651/D01:1

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/124651/D01:1

ANNEXES

Autre(s)

